

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2026

la paix par la justice sociale



Travailler à l'**égalité**
pour ceux qui vivent
avec une différence
c'est de l'intelligence collective

26^{ème} Congrès confédéral



Dijon 20-24 avril 2026



p. 4 à 7



p. 16



p. 23

|||| ACTU (pages 4 à 7)

Pour FO, une nouvelle année assurément revendicative

- Pouvoir d'achat : FO opposée au projet de débloquer l'épargne salariale.
- Assurance chômage : retour du bras de fer autour des contrats courts.
- Conférence Travail-Emploi-Retraites : première réunion le 30 janvier.
- Projet de budget pour 2026 : et revoilà les 49.3.
- FO-Fonction publique en meeting : l'expression de la détermination.

|||| DROIT (page 9)

- Temps de pause.

|||| DOSSIER (pages 11 à 14)

- Unions départementales : rencontre avec cinq nouveaux secrétaires généraux.

|||| INTERNATIONAL (page 16)

- Désindustrialisation, pertes d'emplois, incendies : l'Argentine sous tension.
- Déjà deux mois de grève pour des journalistes égyptiens sous-payés.

|||| REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

|||| NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Agents des routes de l'État : FO obtient des engagements concrets pour leur sécurité.
- Ouverture des commerces le dimanche : à Metz, une première victoire grâce à l'action de FO.
- Coiffure : un accord salarial après un long bras de fer avec le patronat.
- Transports publics urbains : FO décroche la deuxième place.
- La filière du lait sous le feu d'une guerre douanière avec la Chine sur les voitures électriques.
- Organismes agricoles et sociaux : mobilisation des travailleurs sociaux le 29 janvier.
- Editis : FO envisage de déposer un droit d'alerte économique.

|||| CULTURE (page 22)

- Documentaire. Trois siècles d'immigration européenne.
- Mémoire. Henri-Luc Nivelle, de longues années d'engagement militant en Île-de-France.

|||| PORTRAIT (page 23)

- David Megret dans la défense des revendications des inspecteurs de l'Éducation nationale.

l'Info militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyril Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfo.militante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal janvier 2026.
Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfo.militante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LA FONCTION PUBLIQUE, PILIER DE LA COHÉSION SOCIALE

La semaine dernière, à la Bourse du travail, les fédérations de la fonction publique ont organisé un meeting auquel près de cinq cents militantes et militants Force Ouvrière étaient présents.

Alors que le projet de budget arrive au bout de son parcours parlementaire et devrait une nouvelle fois être adopté sans vote, avec l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution, on sait que rien de très positif n'en sortira pour les agents publics. Depuis le début, le gouvernement fait un choix clair, faire payer l'austérité aux services publics et aux agents de la fonction publique. Il s'inscrit dans une logique que Force Ouvrière dénonce depuis des années : réduction des effectifs, gel des salaires, fragilisation des carrières, transfert des conséquences sur les usagers.

Derrière les mots froids de « maîtrise des dépenses », « trajectoire budgétaire », « réduction du déficit », il y a une réalité très concrète : des postes en moins, des missions abandonnées, des services qui se dégradent, des citoyens laissés sur le bord du chemin. On nous répète qu'il faudrait faire mieux avec moins. Mais chaque poste supprimé, c'est une surcharge de travail, une dégradation des conditions de travail, une perte de qualité du service rendu.

Pourtant, davantage de services publics, c'est ce qui contribue à la cohésion sociale dans la République. Mais les fonctionnaires, qui font vivre et fonctionner les services publics, sont vus comme une vraie richesse à chaque crise, mais une fois que la crise est passée, ils redeviennent un coût budgétaire qu'il faudrait réduire!

Et le constat vaut pour les trois fonctions publiques! Moins de fonctionnaires dans la fonction publique d'État, cela se traduit dans les services par des guichets fermés, une

dématerrialisation à marche forcée, des citoyens sans interlocuteur... Dans la police et la justice, ce sont des délais qui explosent, des agents épuisés, une perte de sens du travail. À l'Éducation nationale, cela se traduit par des classes surchargées, des remplacements non assurés, une école à deux vitesses. Moins d'État, ce n'est pas plus d'efficacité. C'est plus d'inégalités!

Le constat vaut aussi pour la fonction publique hospitalière. L'austérité à l'hôpital, ce sont des lits qui ferment faute de personnel, des services qui disparaissent, des urgences qui saturent. Pour la fonction publique territoriale, l'effort budgétaire attein-

du de la part des collectivités est énorme. L'État transfère les compétences mais retire les moyens. Concrètement, cela signifie des services municipaux réduits, des crèches fermées, moins d'entretien des écoles, moins de transports publics, moins d'aide sociale.

Plus d'austérité, c'est aussi toujours moins de salaire! Depuis des

années, la banquise dégèle plus vite que le point d'indice. Derrière ce gel des rémunérations, ce sont des pertes de pouvoir d'achat, des carrières bloquées, des agents qui s'apauvrisent. Une fonction publique avec des agents mal payés, c'est une fonction publique sans avenir, une fonction publique qui se vide de ses compétences, sans salaires attractifs, sans effectifs suffisants et sans perspective.

FO refuse que la fonction publique soit la variable d'ajustement permanent. Ce meeting a démontré aussi que l'action syndicale dans une organisation comme Force Ouvrière, ce n'est pas un combat perdu d'avance. 2026 sera un moment décisif. Les élections qui se tiendront à la fin de l'année sont importantes. Pour défendre nos missions, notre statut, nos services publics!

***FO refuse que
la fonction publique
soit la variable
d'ajustement
permanent***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour FO, une nouvelle année

Indubitablement, 2026 débute pour FO comme 2025 s'était achevée : sous le signe de la détermination syndicale. Alors que l'actualité budgétaire demeure mouvementée et à l'issue incertaine, la confédération réaffirme quant à elle les revendications essentielles à faire aboutir, ce qu'elle fera aussi dans le cadre de la conférence Travail-Emploi-Retraites le 30 janvier. FO met en avant la défense et le développement de l'emploi, la réindustrialisation, la hausse véritable des salaires et non l'utilisation de mesures ersatz (tel le déblocage de l'intéressement ou la hausse de la prime d'activité), la défense du système de retraite... FO bataille aussi pour les droits des demandeurs d'emploi, cela face à un patronat prompt à en rogner de nouveaux. Elle rappelle aussi les demandes, notamment salariales, des agents publics, ce qu'a souligné le meeting de FO-Fonction publique le 13 janvier. 2026 promet d'être une année pleinement revendicative.

Pouvoir d'achat : FO opposée au projet de débloquer l'épargne salariale

Pour relancer une consommation en berne, le ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, Serge Papin, envisage un déblocage exceptionnel d'une partie de l'épargne salariale pour 2026. Annoncé le 5 janvier aux syndicats, le projet prévoit que les salariés gagnant moins de deux fois le Smic puissent débloquer de façon anticipée 2000 euros de leur plan d'épargne entreprise (PEE). Les organisations syndicales sont toutes opposées à cette mesure, qui pourrait passer par décret. « L'épargne salariale n'a pas vocation à relancer la consommation. S'il y a un problème de pouvoir d'achat, il fallait donner un réel coup de pouce au Smic, ce que le gouvernement n'a pas fait cette année », rétorque Patricia Drevon, secrétaire confédérale FO.

Pour FO, ces sujets sont du ressort des interlocuteurs sociaux

Par ailleurs, souligne la secrétaire confédérale, le gouvernement empiète sur les

prérogatives des syndicats. « Les orientations, les cas de déblocage de l'épargne salariale, tous ces sujets appartiennent aux syndicats, pas au gouvernement. » L'ANI sur le partage de la valeur de février 2023, signé FO, prévoit ainsi trois nouveaux cas de déblocage exceptionnel de l'épargne salariale, notamment pour des dépenses liées à la rénovation énergétique d'un logement. Pour toutes ces raisons, FO s'oppose également à la proposition de loi « sur le déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement en 2026 », qui prévoit la possibilité pour les salariés de débloquer jusqu'à 50 000 euros de leur épargne salariale. Cette proposition de loi a été rejetée le 14 janvier par les députés en commission des Affaires sociales. La version initiale du texte devrait être examinée le 22 janvier dans l'hémicycle.

Ariane Dupré

Conférence Travail-Emploi-Retraites : première réunion le 30 janvier

Après le lancement de la conférence « Travail-Emploi-Retraites » en décembre, une première réunion avec les organisations syndicales et patronales se tiendra le 30 janvier au CESE. Une réunion plénière aura lieu en matinée, suivie l'après-midi de six ateliers (trois concernant le secteur public et trois le privé) sur l'emploi, le travail et les retraites. Ces rencontres se dérouleront une fois par mois jusqu'à l'été, avec une première restitution des travaux prévue au printemps. La confédération FO sera présente ce 30 janvier, accompagnée de représentants de plusieurs fédérations. « Nous participerons aux ateliers pour défendre nos revendications », indique Patricia Drevon. Et la secrétaire confédérale de préciser que la défense du système de retraite par répartition, l'abandon de la réforme de 2023, le dégel du point d'indice dans la fonction publique, la réindustrialisation, ou encore la conditionnalité des aides publiques accordées aux entreprises sont autant de revendications élevées au rang de priorités par la confédération. Si cette conférence, voulue par le gouvernement, ne vise pas la négociation, FO souhaite qu'elle ouvre la voie à de futures négociations interprofessionnelles.

Ariane Dupré

e assurément revindicative

Projet de budget pour 2026 : et revoilà les 49.3

Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, avait promis de ne pas l'utiliser. Il a toutefois engagé le 20 janvier la responsabilité de son gouvernement en actionnant un premier 49.3 sur la partie recettes du projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Le gouvernement, qui vise un déficit ramené cette année à 5% du PIB (contre 5,4% en 2025), a annoncé vouloir inclure des mesures au texte (issu de la version sévère du Sénat). Ainsi l'abandon de la suppression de l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu des retraités ou encore l'abandon du gel du barème de l'impôt. Concernant les entreprises, est décidé le maintien du niveau de la cotisation CVAE. La surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises devrait être prolongée, contrairement à ce qu'avait prévu le Sénat, avec le même rendement visé qu'en 2025, soit huit

milliards d'euros et non six (comme adopté en décembre par l'Assemblée), ou quatre, comme le prévoyait le texte du gouvernement en octobre. Trois cents entreprises seraient concernées et non plus quatre cent quarante.

Une hausse de la prime d'activité et non du salaire...

Le gouvernement annonce aussi une augmentation de la prime d'activité, de « 50 euros en moyenne ». Le secrétaire général de la confédération a rappelé que cette prime, qui concerne environ trois millions d'actifs, est « une trappe à bas salaire ». Et Frédéric Souillot d'indiquer le 19 janvier sur Boursorama que l'« *on ne parle pas salaire dans ce budget, notamment pour la fonction publique* ». Le salaire indiciaire des 5,7 millions d'agents sera gelé pour la

troisième année consécutive. Les dépenses ministérielles seront inférieures à celles de 2025, a prévenu de son côté le Premier ministre. Hors quelques secteurs dont les Armées – qui recevraient 6,7 milliards d'euros de crédits supplémentaires en 2026 –, « *les efforts vont être très importants* » sur la sphère publique, a indiqué le ministre de l'Économie, Roland Lescure.

La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, qui par ailleurs prévoit 2,5 milliards d'euros d'économies dans les administrations, notamment par un gel de la réserve interministérielle, ou encore des efforts à hauteur de 2 à 2,5 milliards d'euros demandés aux collectivités locales, a annoncé le 19 janvier l'objectif d'une économie supplémentaire de 2 milliards d'euros sur les opérateurs/agences de l'État.

Valérie Forgeront

Assurance chômage : retour du bras de fer autour des contrats courts

Réunies au siège de l'Unédic, les organisations syndicales et patronales ont ouvert, le 7 janvier, des négociations sur les contrats courts et les ruptures conventionnelles. Dans un avenant sur le bonus-malus trouvé en mai dernier, les interlocuteurs sociaux avaient en effet prévu de négocier sur les contrats courts avant la fin de l'année 2025. Et fin novembre, le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, leur avait signifié qu'il était prêt à retirer la lettre de cadrage sur l'Assurance chômage à condition qu'une négociation soit ouverte, notamment sur l'encadrement des ruptures conventionnelles, avec l'objectif de 400 millions d'euros d'économies par an.

Si un calendrier de réunions a pu être établi jusqu'au 25 mars, le dialogue se

révèle laborieux. Dès la première séance, le Medef a souhaité élargir le périmètre des discussions à d'autres thèmes, avec à la clé un milliard d'euros d'économies, ce à quoi FO s'est opposée.

Prochaine réunion le 28 janvier

Et bien qu'il se soit engagé à discuter des contrats courts en signant l'avenant sur le bonus-malus, le patronat exige désormais comme préalable l'agrément de cet avenant par le gouvernement. Un courrier a donc été envoyé le 8 janvier au Premier ministre pour poser, comme conditions de négociation, cet agrément, ainsi que la publication du décret relatif aux conditions d'indemnisation des

primo-entrants et la confirmation du retrait de la lettre de cadrage d'août dernier.

Sans agrément, le Medef a prévenu qu'il ne participerait pas à la prochaine réunion, le 28 janvier, où doit démarrer la négociation sur les contrats courts. « *Tant que je n'aurai pas la certitude de discuter sur les contrats courts, mon organisation n'entrera pas dans la discussion sur les ruptures conventionnelles* », a prévenu de son côté Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. Le 20 janvier, devant l'association des journalistes de l'information sociale, le ministre du Travail a indiqué qu'il y aura bien une réponse qui sera apportée au courrier des interlocuteurs sociaux.

Clarisse Josselin

Pour FO, une nouvelle année

FO-Fonction publique en meeting : l'expression de la détermination



© S. LIEBOT

La grande salle de la Bourse du travail, rue du Château d'eau à Paris, pleine à craquer... soit au moins 500 militants FO présents le 13 janvier dans l'après-midi. « *Une vraie réussite* », se réjouissait Christian Grolier, le secrétaire général de l'Union interfédérale FO de la Fonction publique, organisatrice du meeting auquel a participé le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. Le matin s'était tenu au ministère un conseil commun réunissant les trois versants de la fonction publique.

Pendant plus de deux heures le 13 janvier, des militants se sont succédé à la tribune du meeting FO-Fonction publique pour exprimer tant les inquiétudes, voire la colère, des agents des trois versants, que leurs revendications. Le meeting, clôturé par le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, et auquel a participé Gilbert Lieben de la fédération FGTB et de la CGSP (Centrale générale des services publics) belges, vient en prolongement des actions de l'Union interfédérale fin 2025, notamment une distribution de tracts fin novembre pendant trois jours, en s'adressant au grand public

mais aussi aux élus, dont les parlementaires, dans de nombreuses villes dont Paris. Ce 13 janvier, le meeting – retransmis sur les réseaux sociaux – a souligné toute la détermination des militants FO à faire aboutir leurs revendications. En matière salariale notamment. Didier Birig, secrétaire général de la fédération SPS-FO, a résumé d'entrée la situation. « *Dans le privé, il y a des négociations salariales qui donnent lieu à des augmentations, en moyenne +1,7% en 2025. Mais dans la fonction publique? Une année blanche en 2024, 2025 et 2026, et très certainement en 2027.* » Et c'est sans évoquer les précédents gels du point d'indice (base

de calcul des traitements indiciaires) depuis 2011. Sans évoquer aussi l'arrêt désormais du dispositif GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), ou encore la « *stigmatisation des fonctionnaires malades* », rappelait Christian Grolier. En vingt-cinq ans, le pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice a reculé de 32,5%. FO-Fonction publique demande une revalorisation « *immédiate* » du point à hauteur de 10%, l'ouverture de discussions avec, entre autres, l'objectif d'améliorer l'attractivité des grilles. Elle demande aussi une indexation du point à l'inflation.

« C'est notre travail qui permet de faire tourner le service public »

Évoquant le « *combat* » contre l'austérité budgétaire, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, a souligné combien FO déplore « *qu'à chaque fois, comme tous les ans (en période de débat budgétaire), les agents publics redeviennent un "coût"* », cela « *alors que les assistés de la République, ce sont les patrons* ». Les entreprises bénéficient d'aides publiques à hauteur de 211 milliards d'euros par an (selon un récent rapport sénatorial) rappelait-il, indiquant encore que « *le problème budgétaire, ce sont les recettes* », insuffisantes. « *Nous sommes des travailleurs et c'est notre travail qui permet de faire tourner le service public* », rappelait de son côté Bertrand Debeaux, pour le syndicat FO de la Ville de Lyon. Maxime Lebigot, pour le syndicat FO du centre hospitalier de Laval, en Mayenne, soulignait quant à lui toute la lutte syndicale (AG, manifs, occupation de ronds-points...) qu'il a fallu pour stopper le plan d'austérité, doublé d'un plan social, qui menaçait l'établissement.

« Rien ne s'obtient sans rapport de force »

Mêmes constats de manque de moyens au sein du secteur de l'éducation. Pour 2026, il n'y a toujours « *rien pour les salaires ni pour*

e assurément revindicative



© XAVIER POPY/REA

l'amélioration des conditions de travail », dénonçait Christophe Lalande pour la FNEC FP-FO, pointant entre autres les suppressions de postes. « Rien ne s'obtient sans rapport de force », et « sans rapport de force il n'y a pas de négociation », résumait de son côté Grégory Joron d'Unité, expliquant comment dans le secteur de la police, et plus largement celui du ministère de l'Intérieur, les agents « transforment la colère en revendications », et œuvrent à décrocher des avancées. En 2022 par exemple, le Beauvau de la sécurité « on l'a arraché et transformé ». À la clé, des mesures à hauteur de deux milliards d'euros. Et depuis d'autres améliorations salariales et statutaires ont été apportées, notamment pour la catégorie C. « Le gel du point, la smicardisation des grilles... Bientôt il faudra une indemnité compensatrice pour les agents de catégorie A », ironisait Laurent Mateu, pour la branche territoriale de la SPS-FO, martelant : « On veut du concret : de meilleurs salaires, carrières et retraites. »

« On n'aura rien si on ne va pas le chercher! »

Or, une fois de plus, dans le cadre de la hausse, mécanique, du Smic (+1,18%) au 1^{er} janvier, le gouvernement a dû cette année improviser en catastrophe un dispositif pour remettre le « minimum de traitement » dans le public au niveau du Smic. 360000 agents étaient concernés. Ils ont reçu non pas une revalorisation indiciaire, mais une indemnité différentielle de 21,23 euros. Aux propositions du ministre de la Fonction publique, David Amiel, des négociations salariales ou plutôt de simples discussions dans le cadre de la conférence TER (Travail-Emploi-Retraites), note l'union interfédérale FO, « nous avons répondu que nous voulions de vraies négociations, explique Christian Grolier. Or, lors du conseil commun [le matin du 13 janvier, NDLR], le ministre a proposé l'ouverture d'un cycle de discussions mensuel, pour lister tous les éléments de la

rémunération. Avec deux objets : améliorer la reprise d'ancienneté et améliorer la VAE pour entrer dans l'emploi. On sent qu'il a bien compris l'urgence sur les salaires! Et le ministre ajoute : mon objectif ambitieux, c'est une fonction publique performante pour 2035-2050! » Rires mâtinés de colère dans la salle. « Tout cela signifie, reprenait Christian Grolier, que la politique d'austérité se poursuit. Et que l'on n'aura rien si on ne va pas le chercher! Il faut donc continuer à porter nos revendications, les expliquer, informer, faire des assemblées générales... » Et d'indiquer en forme de clin d'œil : « Preuve que nos revendications portent... À l'Assemblée nationale, FO reste la première organisation et dépasse les 50% des voix aux dernières élections professionnelles. » Et le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, de conclure : « Le service public et ses agents ne sont pas un coût ou une dépense, ils sont une richesse! »

Valérie Forgeront



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

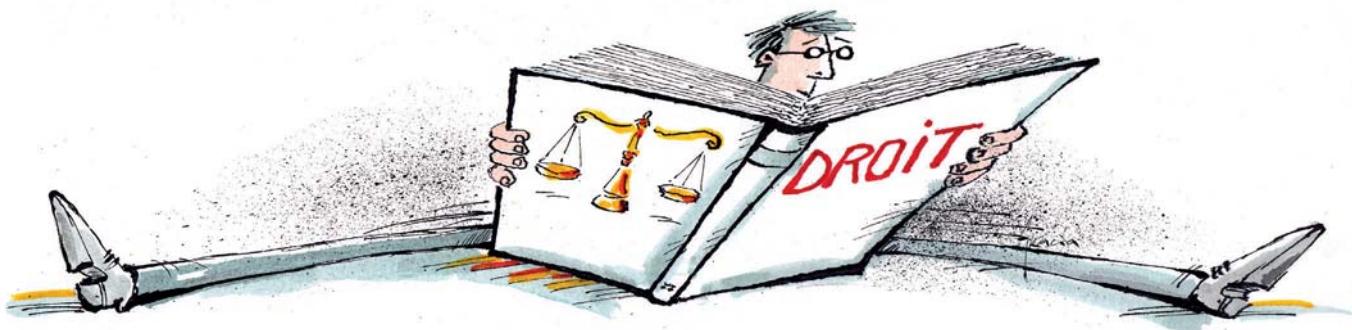
→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Temps de pause

Le seul constat du non-respect du temps de pause quotidien ouvre droit à réparation.

Un salarié est engagé en qualité de grutier offshore par une société le 10 octobre 2014. En juillet 2020, il saisit le conseil de prud'hommes pour demander la résiliation judiciaire de son contrat.

Il est licencié pour motif économique en novembre 2020.

La cour d'appel de Poitiers, par un arrêt du 2 mai 2024, a fait droit à de nombreuses demandes du salarié mais a refusé de lui accorder des dommages-intérêts pour non-respect des temps de pause et du temps de travail.

Elle se fonde sur le principe que le salarié ne rapporte pas la preuve d'un préjudice qu'il dit avoir subi et que le non-respect des temps de travail et des temps de pause n'entraîne pas un préjudice nécessaire.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 17 décembre 2025 (Cass. soc., 17 décembre 2025, n°24-17035), va casser l'arrêt d'appel :

« 5. Aux termes du texte susvisé, dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

6. Pour débouter le salarié de sa demande de dommages-intérêts, l'arrêt, après avoir constaté que l'employeur n'avait pas toujours respecté ses temps de pause et de travail, relève que le salarié, qui se borne à soutenir que le manquement de l'employeur a contribué à dégrader son état de santé, ne rapporte pas la preuve du préjudice qu'il dit avoir subi, alors que le non-respect des temps de travail et des temps de pause n'entraîne pas un préjudice nécessaire.

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 3121-33 du Code du travail alors applicable, devenu l'article L. 3121-16, dispose :

« *Dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.* »

L'article de la directive n° 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 dispose quant à lui :

« *Temps de pause :*

Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie, au cas où le temps de travail journalier est supérieur à six heures, d'un temps de pause dont les modalités, et notamment la durée et les conditions d'octroi, sont fixées par des conventions collectives ou accords conclus entre partenaires sociaux ou, à défaut, par la législation nationale. »

7. En statuant ainsi, alors que **le seul constat du non-respect du temps de pause quotidien ouvre droit à réparation**, la cour d'appel a violé le texte susvisé. »

Ainsi, pour la Haute cour, le seul constat de la violation des dispositions sur les temps de pause emporte nécessairement un préjudice qu'il convient de réparer.

En conséquence de cela, et sans renvoyer devant une autre cour d'appel, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, elle décide d'accorder une indemnité de 5 000 euros au bénéfice du salarié, en réparation du non-respect des temps de pause.

La notion de « préjudice nécessaire » prend de l'ampleur...

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

DISPONIBLE EN 3 FORMATS*



Soyez fiers d'être FO,
soyons fiers d'être FO !

Agenda
2026

18 €

Agenda bureau
format : 210 x 297 mm

12,15 €

Agenda médium
format : 165 x 240 mm

2,70 €

Agenda poche
format : 90 x 168 mm



Soyez fiers d'être FO,
soyons fiers d'être FO !

Agenda
2026



Soyez fiers d'être FO,
soyons fiers d'être FO !

Agenda
2026

Dans l'agenda 2026 vous trouverez :

les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des organisations FO,
un planning annuel, un plan de métro , un atlas et bien d'autres adresses utiles.

**PASSEZ COMMANDE AUPRÈS DES DÉLÉGUÉS FO
OU SUR BOUTIQUE-FO.FR**



Unions départementales : rencontre avec cinq nouveaux secrétaires généraux

Pyrénées-Atlantiques, Charente, Côte-d'Or, Vendée et Seine-et-Marne. Ces derniers mois, ces cinq unions départementales ont renouvelé leurs instances. De nouveaux secrétaires généraux ont ainsi pris les rênes de ces structures FO de terrain œuvrant à l'échelon syndical interprofessionnel. Les nouveaux « SG » sont tous des militants – ou militantes – expérimentés, qui ont à cœur de faire vivre et développer leurs UD et d'étendre encore l'audience de FO sur leur territoire. Et tout cela bien sûr pour faire aboutir les revendications. Rencontre avec ces camarades.

Côte-d'Or

Jean-Pierre de Oliveira : « J'aimerais que les militants soient encore plus formés »



Jean-Pierre de Oliveira, 60 ans, est depuis septembre 2025 le nouveau secrétaire général de l'UD FO de la Côte-d'Or. Carrossier de formation, salarié chez un concessionnaire Peugeot à Dijon, le militant, détaché à 100% depuis huit ans, est

bien connu de l'UD. Il a été élu de la commission exécutive, membre du bureau, puis secrétaire général adjoint. Jean-Pierre de Oliveira a aussi été conseiller aux prud'hommes de Dijon pour la section commerce. Parmi ses priorités, le nouveau secrétaire général entend accroître la formation des militants, ce qui, explique-t-il, participe aussi d'un objectif de développement de l'UD, laquelle réunit déjà 125 syndicats. Cet effort pour la formation a déjà commencé. Ainsi récemment, un stage destiné aux futurs conseillers prud'homaux et conseillers des salariés a été organisé. « *J'aimerais que les militants suivent régulièrement des formations en droit du travail et en négociation syndicale. C'est important, car bien formé, un délégué peut mieux faire entendre ses revendications. Il peut aussi mieux transmettre des connaissances aux autres camarades et se faire connaître en ayant défendu un salarié. Tout cela, de fil en aiguille, peut permettre une progression syndicale lors des élections et donc, cela favorise le développement de l'organisation* », analyse Jean-Pierre de Oliveira.

Du congrès confédéral aux élections dans la fonction publique...

Le planning 2026 de l'UD est déjà bien rempli. Outre l'accueil du congrès confédéral de FO en avril à Dijon, « *on se prépare pour les élections dans la fonction publique. Dans le privé, il va y avoir pas mal de protocoles d'accords pré-électoraux à renégocier. Ça va donc être une année bien chargée!* ». La préparation des élections dans le public se traduit notamment par de nombreuses visites de terrain, à la rencontre des militants et élus FO. Récemment, le secrétaire de l'UD a ainsi participé à une AG au sein du centre hospitalier de Semur-en-Auxois. « *Je suis frappé de voir combien, dans le privé comme dans le public, les conditions de travail se dégradent. Ainsi, dans le public, on manque de profs, de soignants, les agents sont surchargés de travail... Plus globalement, il faut absolument améliorer les conditions de travail des salariés. On se bat pour ça et pour défendre tous leurs droits!* »

Ariane Dupré

Unions départementales : rencontre avec

Vendée

Pour Annabelle Étienne, « il faut cultiver la notion de co

Scrétaire du groupement départemental FO-Santé depuis quatre ans, Annabelle Étienne, 59 ans, est la nouvelle secrétaire de l'UD FO de Vendée depuis le 17 octobre 2025. Cette infirmière de métier reste aussi élue au CSE du Centre hospitalier départemental (CHD) de Vendée, à la Roche-sur-Yon, jusqu'à la fin de l'année 2026. « C'est une année charnière. Je cumule un peu les mandats. Heureusement, on s'organise avec mes deux secrétaires généraux adjoints pour se répartir le travail. » Dans

cette UD qui comptabilise 400 adhérents isolés, la nouvelle secrétaire générale vise à ce qu'il y ait un développement du nombre de syndicats FO.

Développer les liens entre militants

Annabelle Étienne œuvre déjà aussi à la préparation des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de décembre 2026. « Ça va être notre principal enjeu », indique la militante,

notant la très bonne implantation de FO en Vendée dans le secteur hospitalier ou encore le développement à réaliser au niveau de l'Éducation nationale. Quant aux élections professionnelles dans le privé, « les renouvellements des CSE vont venir assez vite. J'ai proposé à la commission exécutive de créer des binômes de militants, salariés et retraités, pour aller négocier des protocoles d'accords préélectoraux ».

Son rôle, Annabelle Étienne le voit comme celui d'une fédératrice au sein

Pyrénées-Atlantiques

Yannick Hervouet : « La priorité est de préparer le nouveau cycle des élections CSE »

Après deux mandats en tant que trésorier adjoint, Yannick Hervouet, 50 ans, a été élu secrétaire général de l'UD des Pyrénées-Atlantiques le



19 septembre, à la suite d'Hervé Larrouquère. Cet enseignant dans le primaire, titulaire remplaçant, a adhéré au SNUDI-FO en 2013, lors de la bataille sur les rythmes scolaires, qui a fait passer à quatre jours et demi la semaine à l'école. « FO était un peu le seul syndicat qui revendiquait avec des valeurs de liberté et d'indépendance vis-à-vis des partis politiques, et qui faisait passer les intérêts des enseignants avant tout », explique-t-il.

Le département des Pyrénées-Atlantiques, qui compte 650 000 habitants, est « biculture », avec d'un côté la côte du Pays basque, assez touristique, et de l'autre le bassin d'emploi de l'agglomération de Pau. Entre les deux, on trouve une zone rurale désertée par les services publics. Il existe un vrai problème de coût du logement dans le département avec une offre locative réduite et une quasi-impossibilité d'accéder à la propriété. Cela ne permettant plus à nombre de salariés de se loger dans des conditions décentes.

Développer la communication

Pour le mandat à venir, la priorité de Yannick Hervouet est de préparer le

nouveau cycle des élections CSE. « Ça va commencer en avril et le rythme va s'accélérer. Il y aura beaucoup de protocoles d'accords pré-électoraux (PAP) à négocier », poursuit-il. Son objectif, être en capacité de négocier ces PAP, trouver des équipes pour essayer d'implanter FO dans de nouvelles entreprises et, là où FO est déjà implanté, tenter de faire mieux en termes de représentativité. « Le développement est essentiel car naturellement, on perd des voix, notamment à cause des départs en retraite et du regroupement des CSE », explique-t-il. Il n'oublie pas non plus, en fin d'année, les élections dans la fonction publique et celles à l'AFOC.

Le nouveau secrétaire général réfléchit aussi à développer la communication sur les réseaux sociaux. « C'est essentiel, car aujourd'hui il y a des gens qui ne s'informent que de cette manière. Mais c'est une réflexion sur le long terme, ça ne doit pas être fait n'importe comment », assure-t-il.

Clarisse Josselin

ec cinq nouveaux secrétaires généraux

« collectif »

de l'UD. « *D'abord, je pense que l'adhésion syndicale se fait par des rencontres. Par ailleurs, nous sommes avant tout à l'UD un ensemble de travailleurs issus du public, de l'industrie ou encore des services. Nous nous retrouvons dans les valeurs de FO. Il faut donc cultiver ce collectif. Les militants ont besoin d'échanger sur leurs problèmes spécifiques comme sur leurs réussites. Ils ne veulent pas rester isolés.* » La secrétaire générale a donc lancé l'organisation de réunions d'élus par secteur d'activité,

en particulier autour des salaires. « *On a commencé par l'agroalimentaire, qui est un secteur important en Vendée. Ça permet à nos syndicats d'échanger sur leurs stratégies de négociation salariale.* » La militante constate en effet les difficultés importantes à négocier des NAO dans le département. « *Les employeurs repoussent les échéances ou arrivent à des propositions difficilement acceptables. Il faut se battre sur ce terrain.* »

Ariane Dupré



Seine-et-Marne

Pour Mario Lourenco, il faut « renforcer le collectif et fidéliser »



Depuis le 11 septembre dernier, par un vote à l'unanimité de la commission exécutive de l'union départementale, Mario Lourenco est le nouveau secrétaire général de l'UD FO de Seine-et-Marne (FO est la troisième organisation dans le département). Il remplace Antoine Gamaury, qui, pour des raisons familiales,

a décidé de démissionner en août dernier. Alors qu'un congrès de l'UD se tiendra en 2027, Mario Lourenco, 58 ans, père de trois grands enfants, a donc pris au pied levé les rênes de l'UD, qu'il connaît toutefois très bien puisqu'il est membre du bureau depuis 2015. L'échelon interprofessionnel n'est pas plus une découverte pour ce titulaire d'une licence en pédagogie appliquée, qui plus est issu de France Travail où les personnels sont rodés aux relations avec les entreprises. Le nouveau secrétaire général, qui était secrétaire d'un syndicat FO au sein de l'organisme – il a aussi créé le syndicat FO des OSDD de Seine-et-Marne –, a par ailleurs un parcours professionnel atypique qui a forgé son expérience en moults domaines.

Pour le développement, « les PAP sont une mine d'or »

En plus d'avoir beaucoup voyagé dans le cadre d'Opex (opérations extérieures) pour des missions qu'il a effectuées au cours de ses quinze années d'engagement militaire en tant que sous-officier de l'armée de terre de 1985 à 2000, Mario Lourenco, revenu à la vie civile, a

travaillé pendant six ans comme directeur commercial dans une société de sécurité et télésurveillance. Il découvre la « *dureté* » de ce secteur d'activité et le « *peu de respect humain en entreprise* ». Dès 2000, il adhère à FO. Par cet engagement syndical, il entend pouvoir « *construire du collectif* » dans l'entreprise. Cette même volonté le guidera dans ses mandats à France Travail. Désormais, c'est au sein de l'UD. Il vise ainsi à « *renforcer le collectif* » militant, à « *fidéliser* », à « *faire vivre les instances* ». Le développement de la formation syndicale, appuie Mario Lourenco, est essentiel au développement de l'organisation. Et celui-ci, « *en utilisant les nouveaux outils FO* », passe aussi par le développement des implantations. « *Dans ce cadre, les PAP* [protocoles d'accords électoraux pour les élections aux CSE dans le privé] *sont une mine d'or* », explique-t-il. « *Il faut aller les négocier et faire aussi du développement là où il n'y a que des adhérents isolés.* » En ce début d'année, se réjouit-il, un nouveau syndicat FO vient de se créer en Seine-et-Marne, dans une coopérative agricole.

Valérie Forgeront

Unions départementales : rencontre avec cinq nouveaux secrétaires généraux

Charente

Corinne Couvidat : « *Public, privé, les combats sont les mêmes* »

Corinne Couvidat, 54 ans, a été élue secrétaire générale de l'UD FO de Charente le 7 novembre dernier. Membre du bureau depuis 2013, elle est également secrétaire du groupement départemental FO-Santé depuis 2012, et bénéficie d'un détachement syndical à 100% du temps depuis 2024.

Infirmière en Ehpad, un métier qu'elle aime « *profondément* », elle a pris sa carte à FO en janvier 1996. « *Deux semaines après mon embauche, à la sortie de l'école, j'étais dans le bureau de la direction pour dénoncer des faits de maltraitance. J'ai adhéré ce même jour à FO, l'un des deux syndicats implantés dans l'établissement. Je suis arrivée par hasard à FO, mais aujourd'hui je suis très attachée aux valeurs de l'organisation et je sais pourquoi j'y suis restée* », raconte cette mère de trois enfants.

Si son nouveau mandat lui fait « *un peu peur* », avec beaucoup de choses à apprendre, elle se sait bien entourée, tant au niveau local que régional ou national. « *Je suis soignante dans l'âme. J'aime*

les gens et le contact humain. J'ai besoin d'être entourée et de travailler en équipe », poursuit-elle.

Développer la formation syndicale

Pour le mandat à venir, outre « *l'enjeu des élections dans la fonction publique en fin d'année* », cette militante passionnée ne manque pas d'idées. Elle souhaite notamment renforcer l'échelon interprofessionnel. « *C'est ce qui fait la force d'une confédération* », rappelle Corinne Couvidat. Elle envisage d'organiser régulièrement des réunions thématiques. « *Des militants du privé et du public pourront discuter ensemble de différents sujets, comme les retraites ou les mutuelles, pour se rendre compte qu'il n'y a pas tant de différences et que le combat est le même pour tous* », poursuit-elle. Autres objectifs, développer la formation syndicale auprès des militants. Et booster la vie de l'UD en faisant revenir les camarades dans les locaux. « *Ils vont impulser ce qu'ils souhaitent pour le mandat*



à venir, on va construire ensemble », poursuit la secrétaire générale. Déjà, un service de communication s'est mis en place, qui a pris en main les réseaux sociaux et envisage de créer un nouveau logo pour l'UD.

Clarisse Josselin

2026

la paix par la justice sociale

26^{ème} Congrès confédéral Dijon 20-24 avril 2026

L'inFO mil

Ne pas oublier de s'abonner!

mensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Tarif public

Tarif adhérent individuel

N° de carte :

Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'inFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14

accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'inFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous dès maintenant pour 22 numéros à
l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an

Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents.

Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générales de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55

Désindustrialisation, pertes d'emplois, incendies : l'Argentine sous tension

Les conséquences de l'austérité se font sentir de plus en plus durement dans le quotidien des Argentins, alors que des entreprises ferment quotidiennement dans le pays.

Les finances publiques excédentaires pour la deuxième année consécutive et une inflation à son plus bas niveau depuis huit ans (bien qu'elle soit toujours à hauteur de 31,5%) : le gouvernement argentin se félicite de ses résultats économiques et a même obtenu les compliments du Fonds monétaire international (FMI). Élu en novembre 2023 sur la base d'un programme ultralibéral, le président Javier Milei n'a eu de cesse de couper à la tronçonneuse les dépenses de l'État – tant du côté des services publics que des subventions aux secteurs privés stratégiques.

S'il se targue d'obtenir des résultats, les Argentins attendent toujours pour leur part d'en voir l'impact dans leur quotidien. À rebours du discours présidentiel



© DANIELA FERNANDEZ/REALIZUMA PRESS/WIRE

Les organisations syndicales et politiques rassemblées à Buenos Aires le 18 décembre 2025.

qui prétend maintenir le cap, le chef de cabinet des ministres, Guillermo Francos, a déclaré qu'il était « *temps de faire des auto critiques, d'analyser nos échecs et de comprendre pourquoi les résultats macroéconomiques n'atteignent pas la population* ».

C'est peu dire : au premier trimestre 2025, le taux de chômage s'établissait à 7,9%, son plus haut niveau depuis la

pandémie de Covid-19. Une part croissante de la population est contrainte d'occuper plusieurs emplois pour gagner de quoi vivre (12,4% fin 2024). Des entreprises ferment quotidiennement dans le pays. Selon les estimations, entre 100 000 et 250 000 emplois formels ont disparu sous la présidence Milei (dont au moins 55 000 postes de fonctionnaires), favorisant l'économie informelle.

Déjà deux mois de grève pour des journalistes égyptiens sous-payés

La grève entre désormais dans son troisième mois au sein de la plateforme d'information Al-Bawaba News (« Le portail »), un média installé au Caire (Égypte). Depuis mi-novembre, les journalistes occupaient pacifiquement les locaux de l'entreprise de presse afin de réclamer que leurs salaires soient portés au minimum légal. « *Les journalistes réclament le salaire minimum des employés du secteur public, fixé à 7000 livres égyptiennes (126 euros)* », contre un salaire moyen de 2000 livres (36 euros) actuellement, précise un communiqué intersyndical français, signé notamment

par le Syndicat général des journalistes FO (SGJ-FO).

Expulsion des locaux

Mais le 11 janvier, la direction d'Al-Bawaba a décidé de faire intervenir une société de sécurité pour expulser par la force les salariés impliqués dans le sit-in. Ceux-ci ont trouvé refuge dans les locaux de l'Union des journalistes du Caire, en attendant que la justice se prononce sur leur situation. Ils entendent « *prouver aux nouvelles générations que la loi s'applique à tous* ». **F.D.**

Un boom de l'économie informelle

Les recettes austéritaires ont porté un grave coup au tissu industriel. Mi-2025, la Confédération des syndicats industriels de la République d'Argentine (CSIRA) s'alarmait déjà de la « *désindustrialisation accélérée* » en cours dans le pays : « *L'Argentine s'oriente vers une économie reprimarisée, exportant des ressources sans développer de chaînes de valeur* ». Le gouvernement assume en effet de se concentrer sur l'industrie minière, l'agriculture et l'énergie, laissant couler l'industrie et les services publics. Alors que des incendies ravagent la Patagonie argentine, d'autres critiques émergent : depuis 2023, le budget du service national de gestion des feux a dégringolé de 69%.

Fanny Darcillon



Ce qui change

Parmi les changements en ce mois de janvier 2026, le montant du Smic. Mais, en l'absence de coup de pouce, la hausse (+1,18%) n'est due qu'à l'inflation. Le Smic net mensuel passe à 1443,11 euros contre 1426,30... Ce qui n'a aucunement la forme d'un soutien au pouvoir d'achat de ces salariés modestes, 12,4% en France. Des salariés qui ressentent toujours douloureusement l'inflation. En particulier la hausse des prix de l'alimentation (+1,7% en décembre après +1,4% en novembre), celle des services (+2,2%) et alors que les prix des produits manufacturés fléchissent peu (-0,4%). De quoi modérer l'annonce très médiatisée par Bercy le 3 janvier d'une baisse, au 1^{er} février, de la facture d'électricité pour les ménages, cela grâce à la réduction (représentant 540 millions d'euros) décidée par le gouvernement de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA). La baisse serait d'environ 10 euros par an pour un ménage. **V.F.**

SMIC

SALAIRE

12,02 €

Le Smic a augmenté de 1,18% au 1^{er} janvier 2026, ainsi porté à 1823,03 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,14 euro, passant de 11,88 à 12,02 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

4005 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4005 euros (plafond annuel de 48060 euros) depuis le 1^{er} janvier 2026 contre 3925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

151,05 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).
344,56 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
538,08 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
193,52 € Par enfant en plus à charge.
75,53 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

+0,1% en décembre 2025 (-0,2% en novembre 2025).
+0,8% en décembre 2025 sur un an (+0,9% en novembre 2025).
 En décembre 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,1% sur un mois et de 0,8% sur un an.

Des chiffres utiles au quotidien...



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLEVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
0,5%	CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1 ^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :
3,15 % Tranche 1.
8,64 % Tranche 2.
0,024 % Apec.
0,14 % CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.
Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1 ^{er} janvier 2019.
0,86 % Tranche 1.
1,08 % Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitements de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point**.

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement**

– À l'indice majoré 366, s'ajoute, depuis le 1^{er} janvier 2026, une indemnité différentielle de 21,23 euros mensuels brut.

11,10 % **Retenue pour pension**.

9,2 % CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5 % RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20 % du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5 % employeur et 5 % fonctionnaire.

Agents des routes de l'État : FO obtient des engagements concrets pour leur sécurité

Le dossier revendicatif était porté par FO depuis des mois : le ministère a enfin annoncé en décembre des mesures concernant la sécurité des agents des routes, ces personnels d'exploitation des travaux publics de l'État travaillant au sein des DIR. Et cela en reprenant les revendications de FO.

Ce sont des engagements concrets que par sa ténacité la FEETS-FO a obtenus de la part du ministère des Transports concernant la sécurité des agents des routes de l'État, agents de la fonction publique travaillant au sein des DIR (les directions interdépartementales des routes). En dix ans, treize de ces agents ont perdu la vie sur leur lieu de travail, neuf rien que ces trois dernières années. Et c'est sans compter les blessés. À l'issue d'une réunion extraordinaire dans le cadre du dialogue social (une réunion FS-SSCT) le 11 décembre 2025, sous la présidence du ministre Philippe Tabarot, « les amendements portés par FO sur le plan de prévention renforcé pour la sécurité des agents des routes de l'État ont été majoritairement

retenus », constate avec satisfaction Laurent Janvier, secrétaire fédéral de la FEETS-FO. Le ministre évoque entre autres l'amélioration de la sécurité sur le terrain par des moyens technologiques nouveaux, une sanctuarisation des effectifs des DIR ainsi que des crédits de fonctionnement. « Ce qui n'est pas un détail dans le contexte budgétaire actuel, souligne Malvina Caubère, secrétaire fédérale. Mais nous demeurons dans l'attente du PLF 2026. »

Vers la reconnaissance d'un métier à risque

Élément de poids dans cette victoire, le mouvement de reconnaissance d'un métier à risque. Le ministre des Transports a en effet envoyé une lettre à

son homologue de la fonction publique exprimant son souhait que des mesures soient prises afin qu'au sein des DIR, les agents des routes « puissent bénéficier de la bonification du cinquième pour le calcul de leurs droits à pension de retraite ». Et Philippe Tabarot de souligner ses arguments : « Le niveau d'accidentalité et les conditions d'exercice des missions étant parfaitement objectivables et en tous points comparables, voire plus défavorables, que celles des corps bénéficiant déjà de cette mesure. »

« Cela fait longtemps que nous nous battons pour cette bonification. Avoir convaincu le ministre est un énorme pas en avant », se réjouit Malvina Caubère pour la FEETS-FO.

Chloé Bouvier

Ouverture des commerces le dimanche : à Metz, une première victoire grâce à l'action de FO

C'est une première victoire pour l'UD FO de Moselle, seule organisation à avoir mené la bataille contre les tentatives de la préfecture de contourner le droit local sur le travail du dimanche. « Il y a des textes spécifiques à l'Alsace, la Lorraine et la Moselle sur l'ouverture des commerces le dimanche et qui listent les dérogations », explique Alexandre Tott, secrétaire de l'UD. Or, par un arrêté publié le 24 décembre, la préfecture a autorisé l'ouverture des magasins le dimanche 4 janvier, premier jour des soldes, pour une durée de huit heures.

Dans le droit local, la durée d'ouverture est limitée à cinq heures. Dans la foulée, un deuxième arrêté est publié pour le dimanche 11 janvier, « et là en dehors des dérogations prévues par le droit local », souligne le militant.

Multiples recours devant la justice administrative

L'UD FO a saisi le tribunal administratif de Strasbourg qui, le 2 janvier, a donné raison à FO et a annulé les arrêtés. Mais le 7 janvier la préfecture est revenue à la charge, publiant un

nouvel arrêté. Une fois de plus, FO a saisi la justice administrative qui, le 9 janvier, a tranché à nouveau en sa faveur. En novembre, la préfecture avait par ailleurs publié un arrêté autorisant l'ouverture des commerces cinq dimanches avant Noël... Contre quatre autorisés. « Nous avions découvert cela par voie de presse une semaine avant le premier dimanche », s'indigne Alexandre Tott. FO avait alors déposé deux recours devant le tribunal administratif. L'un, sur le fond, « sera examiné dans l'année ».

Chloé Bouvier

Coiffure : un accord salarial après un long bras de fer avec le patronat

Les salaires de la branche de la coiffure sont revalorisés de 2,3%, au titre de l'année 2025. La FGTA-FO, qui a signé l'accord, se réjouit de cette avancée, notant toutefois qu'elle a été obtenue après un an d'une négociation particulièrement difficile.

« *O*n est parti de très bas. Ce n'est pas entièrement satisfaisant car nous voulions une hausse de 3%, mais c'est quand même une avancée pour les salariés », estime Stéphanie Prat-Eymeric, secrétaire fédérale chargée de la branche coiffure à la FGTA-FO. Une avancée, pour le moins. Et enfin. Après un an d'âpres négociations, un accord sur les rémunérations minimales dans la branche de la coiffure a en effet été

trouvé entre le patronat et les syndicats en commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) le 3 décembre. L'accord, signé par la FGTA-FO le 15 décembre dernier, prévoit une hausse de 2,3% sur l'ensemble de la grille de salaires. Il s'appliquera aux 106 000 salariés de la coiffure après son extension par la Direction générale du travail. Avec cette revalorisation, l'accord conventionnel permet aux deux premiers niveaux (coiffeur débutant et coiffeur) de repasser légèrement, à 1843 euros, au-dessus du Smic. Les neuf échelons de la grille salariale sont réhaussés de 2,3%, jusqu'à celui de manager hautement qualifié, dont le niveau de salaire passe à 3271 euros.

Une pression syndicale payante

Ces négociations avec le patronat de la coiffure (CNEC et UNEC) ont été extrêmement difficiles, souligne Stéphanie

Prat-Eymeric, qui regrette que cet accord, qui concerne les salaires de 2025, n'ait pas abouti plus tôt. « *On aurait pu le conclure en avril dernier. Mais les représentants patronaux n'avaient pas envie d'avancer. Ils disent avoir du mal à recruter dans la coiffure en raison des salaires peu attractifs, mais cherchent toujours à gagner du temps, cela pour espacer les augmentations!* » En avril dernier, face à des propositions patronales au rabais (+0,5% sur l'ensemble de la grille), la FGTA avait suspendu sa participation aux commissions paritaires. La pression a payé, même si les négociations ne sont rentrées dans le vif qu'en octobre dernier, rappelle la secrétaire fédérale. Des négociations révisant les classifications de la branche sont toujours en cours. La fédération souhaite aussi l'ouverture de négociations cette année sur la prime de fin d'année, toujours inexistante pour les salariés de la coiffure. Ce sujet est inscrit dans l'agenda social de la branche.

Ariane Dupré

Transports publics urbains : FO décroche la deuxième place



FO est devenue la deuxième organisation syndicale du secteur des transports publics urbains, avec 22,17% de représentativité, selon un arrêté publié au *Journal officiel* le 3 janvier. « *Nos implantations se renforcent grâce au travail de terrain de nos militants, à notre proximité avec les équipes et à une détermination à porter une*

voix libre, indépendante, combative et constructive », souligne Fernando Martins, secrétaire fédéral chargé du secteur à la fédération Transports et logistique FO-UNCP.

FO est notamment ultra-majoritaire sur les réseaux de Montpellier, d'Avignon et de Grenoble.

Pour une gestion directe des réseaux

L'organisation vient aussi d'enregistrer d'excellents résultats sur les réseaux de Boulogne-sur-Mer et de Nantes. « *Et lors des formations fédérales, nous voyons beaucoup de nouveaux militants, des jeunes et de plus en plus de femmes* », se félicite Fernando Martins.

Dans ce secteur, les revendications de FO portent essentiellement sur les conditions de travail, les salaires et la sécurité, avec la généralisation des vitres anti-agression et d'un bouton d'urgence avec géolocalisation. FO milite également en faveur des gestions directes des réseaux de transport urbain par des sociétés publiques, pour éviter la remise en cause des acquis à chaque changement de prestataire dans le cadre des délégations de service public.

Clarisse Josselin

La filière du lait sous le feu d'une guerre douanière avec la Chine sur les voitures électriques



© JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REA

Les salariés de la filière laitière française redoutent d'être les victimes collatérales d'une guerre douanière entre l'Europe et la Chine sur les véhicules électriques. Ils attendent des éclaircissements de la part des industriels.

Nouvelle guerre douanière ou début de détente? En ce début d'année, les salariés de la filière laitière française ne savent plus s'ils doivent s'inquiéter ou se sentir soulagés. Fin décembre 2025, la Chine a annoncé qu'elle augmentait ses tarifs douaniers sur les produits laitiers en provenance de l'Union européenne. La Fédération générale des travailleurs de l'alimentation, des tabacs et des services annexes (FGTA-FO) avait alors alerté sur «les risques sérieux que ces décisions font peser sur l'emploi et les conditions de travail des salariés de la filière laitière». En France, 70 000 salariés sont directement concernés. Qu'ils travaillent dans une multinationale comme Lactalis (marques Président, Lactel,

Bridel...) ou Savencia (Etorki, Bresse bleu...), ou dans une coopérative agricole comme les Maîtres Laitiers du Cotentin (MLC).

Mais en ce début du mois de janvier, « les Chinois pourraient revoir leur copie après que l'Europe a assoupli sa position sur les véhicules électriques chinois », explique Alain Wanègue, secrétaire fédéral de la FGTA.

Le 23 décembre 2025, le ministère chinois du Commerce avait annoncé des tarifs douaniers provisoires, autrement dit une taxation, allant de 21,9% à 42,7% sur les produits laitiers européens. Pékin a prévu de communiquer les droits définitifs le 21 février 2026.

Officiellement, c'est la conséquence d'une enquête menée par la Chine sur les aides européennes à ses

producteurs laitiers, qui, selon le ministère chinois du Commerce, amène à estimer que ces aides portent un « préjudice considérable à l'industrie nationale chinoise ». « Les chinois considèrent que la politique agricole commune (PAC) est une aide aux producteurs », explique Alain Wanègue. Officieusement, c'est une mesure de rétorsion aux droits de douane européens sur les véhicules électriques chinois. Or la Commission européenne propose désormais à la Chine de vendre ses voitures électriques à un tarif minimum en Europe. Pékin s'est montré intéressé par l'idée. Si elle était mise en œuvre, les tarifs douaniers européens sur les automobiles chinoises seraient abaissés. La Chine ferait alors de même sur les produits laitiers.

Les salariés attendent des réponses des industriels

En attendant, des droits de douane majorés s'appliquent-ils effectivement,

depuis le 23 décembre, sur les produits laitiers européens et notamment français? À quelle hauteur? Sur quels produits? Avec quelles conséquences économiques et sociales? Les réponses se trouvent du côté des industriels. « Nous avons inscrit la question à l'ordre du jour du CSE de fin janvier », explique ainsi Franck Lesœur, délégué syndical FO aux Maîtres Laitiers du Cotentin. La coopérative a passé un contrat, via un exportateur, pour expédier du lait en briques en Chine. Les droits de douane sont-ils effectivement majorés? Si oui, qui supporte le surcoût? Les salariés attendent maintenant des réponses de la direction.

Dans l'intervalle, Franck Lesœur regarde avec prudence toute annonce sur le sujet. « Il y a toujours le risque que la direction se serve de l'argument des droits de douane pour faire pression sur les syndicats qui demanderaient des hausses de salaire », explique-t-il. Car c'est aussi l'époque des NAO dans les entreprises.

Thierry Bouvines

Organismes agricoles et sociaux : mobilisation des travailleurs sociaux le 29 janvier

Alors que les travailleurs sociaux des MSA, des CAF et des CARSAT/CRAMIF seront en grève le 29 janvier, les sections FO des organismes sociaux et organismes agricoles ont d'ores et déjà apporté leur soutien au mouvement.

Les travailleurs sociaux des MSA, des CAF et des CARSAT/CRAMIF montrent leur détermination à se faire entendre. Le 29 janvier, une importante mobilisation nationale est prévue avec plusieurs rassemblements dans toute la France. « Les travailleurs sociaux exigent des réponses à des revendications que FO porte depuis

longtemps, souligne Frédéric Neau, secrétaire général de la section fédérale FO des organismes sociaux de la FEC-FO. En premier lieu, l'attribution du Ségur du social, qui représente 182 euros mensuels et qui, pour ces travailleurs, se transposerait en 33 points supplémentaires, et ce, avec rétroactivité au 1^{er} décembre 2022. » Autre revendication de ces personnels : leur passage au niveau 6 dans les classifications et la reconnaissance de leur diplôme bac+3. « Actuellement, ils stagnent au niveau 5B avec quelques possibilités de passer en 5C alors que leur niveau de diplôme est reconnu. »

Demande d'entrevue à la ministre de la Santé

FO se veut « un outil » pour ces personnels engagés dans ce combat : « Sur le terrain, nous apportons notre soutien

aux travailleurs sociaux mobilisés, mais aussi en déposant les demandes de rassemblements, devant le ministère de la Santé à Paris et devant les préfectures dans d'autres villes », souligne le militant. Les sections des organismes sociaux et des organismes agricoles de la FEC-FO ont également adressé à Stéphanie Rist, ministre de la Santé, une demande formelle d'entrevue. En ne mâchant pas leurs mots : « Vous n'êtes pas sans savoir que les services sociaux ont de plus en plus de mal à fonctionner du fait des déficits d'effectifs et des départs volontaires de collègues qui continuent de s'accumuler. Le fait de ne pas accéder à leurs demandes, non seulement dévalorise leur métier et rend son exercice à la Sécurité sociale toujours moins attractif, mais il met aussi en péril le service rendu aux allocataires. »

Chloé Bouvier

Editis : FO envisage de déposer un droit d'alerte économique

Dégradation des conditions de travail, management brutal, craintes pour l'emploi et la pérennité de l'entreprise, entrave au dialogue social, discrimination syndicale... FO tire la sonnette d'alarme sur la situation chez Editis, le géant français de l'édition racheté en 2023 par le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky.

Le syndicat a demandé l'inscription du déclenchement d'un droit d'alerte économique à l'ordre du jour du prochain CSE central, prévu le 22 janvier. Plusieurs éléments conduisent FO à s'inquiéter de la stratégie de l'actionnaire et de ses conséquences pour Interforum, la filiale dédiée à la distribution et à la diffusion des livres. Et l'annonce faite en décembre dernier de la suppression de 132 postes chez CMI France, groupe de presse (Elle,

Version Femina...) également racheté par Daniel Kretinsky en 2023, n'a fait que renforcer les craintes des militants.

Organisation en flex-office

Les salariés de CMI France ont récemment rejoint le siège parisien d'Editis. La direction a profité des travaux d'aménagement pour imposer, sur le site, une organisation du travail en flex-office, c'est-à-dire sans bureau attitré, « sans consultation complète ni évaluation préalable des risques, pourtant obligatoires », dénonçaient le SNPEP-FO et la section fédérale de la FEC-FO en septembre dernier, pointant « des conséquences alarmantes aujourd'hui : désorganisation, perte de repères, burn-out et fuite des compétences ».

Clarisse Josselin



Documentaire :

Trois siècles d'immigration européenne

Une série documentaire fondée sur des travaux d'historiens et des témoignages historiques raconte les déplacements de plusieurs millions d'Européens de langue allemande depuis le XVII^e siècle.



À l'heure où des tensions animent l'Europe en tant que terre d'accueil, Arte diffuse une série consacrée à l'émigration des populations de langue germanophone. Une illustration de l'émigration européenne et un rappel historique, car depuis le XVII^e siècle, les Européens ont fui leurs terres natales au gré des persécutions religieuses, des famines, des épidémies, des guerres, des injustices féodales ou des crises climatiques. Ces migrants ont même été la minorité la plus importante des populations qui ont bâti les États-Unis. Passés entre les mains peu scrupuleuses de recruteurs et de passeurs qui

surchargeaient les navires, beaucoup sont morts en voulant gagner l'Amérique du Nord. Arrivés dans leur pays d'accueil, ils ont souvent été réduits au travail forcé pour payer leur dette. Et vivement dénigrés en tant qu'étrangers, voire persécutés à l'occasion de la Première Guerre mondiale.

Cette série en trois épisodes, qui dessine une fresque historique de l'exode européen, se fonde sur des récits d'époque, souvent écrits par les migrants eux-mêmes. Les réalisateurs Marc Ball et Patrick Cabouat replacent précisément chaque vague de déplacements dans son contexte historique. On découvre ainsi une

communauté laborieuse, qui a apporté ses bras, mais aussi ses idées politiques au développement de l'Amérique. Notamment au milieu du XIX^e siècle, lorsque la répression du Printemps des peuples pousse les Allemands engagés dans la Révolution à se réfugier outre-Atlantique.

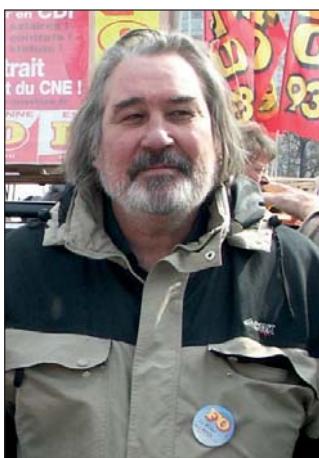
Des bras pour développer les colonies

Au gré des époques, ces migrations ont été encouragées par les États qui voulaient également développer leurs colonies en Amérique du Sud, mais aussi en Afrique. Le Brésil a accueilli nombre d'Allemands lorsque les États-Unis ont décidé de quotas d'entrées sur leur sol. La France a même envoyé vers l'Algérie des familles allemandes bloquées à Dunkerque, au milieu de leur parcours migratoire vers le Brésil. Tandis que des patrons au bras long tentaient, sans succès, de retenir leurs travailleurs les plus qualifiés (à l'exemple des ouvriers de De Dietrich, industriel alsacien) d'émigrer pour Pittsburg, qui deviendra la capitale étatsunienne de l'acier.

Sandra Deraillot

« Émigrés européens, des récits oubliés », réalisé par Marc Ball et Patrick Cabouat, 3 x 45 minutes. À voir sur arte.tv jusqu'en novembre 2026.

Mémoire



Henri-Luc Nivelle, de longues années d'engagement militant en Île-de-France

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Henri-Luc Nivelle, qui fut secrétaire général de l'Union départementale de l'Essonne de 1997 à 2007. Henri-Luc Nivelle a 50 ans et est technicien dans le secteur de la métallurgie, à la SNECMA, lorsqu'il succède à Michel Roignot en décembre 1997. Il a détenu par ailleurs de nombreux mandats à la CAF et à la CPAM de l'Essonne. Henri-Luc Nivelle était très impliqué au sein du bureau régional d'Île-de-France de 1997 à 2007 et a activement participé à la reconstruction de l'Union départementale de Paris après 1996. La confédération salue un camarade très engagé au sein de notre organisation et dévoué à la défense des salariés. Elle apporte tout son soutien et toute son amitié à sa famille et à ses camarades.

Les obsèques auront lieu le vendredi 23 janvier à 13h30 au crématorium de Mérignac, en Gironde.

David Megret dans la défense des revendications des inspecteurs de l'Éducation nationale

Avec son équipe, David Megret développe le Syndicat national FO des corps d'inspection de l'Éducation nationale. La voix de FO est de plus en plus entendue, note le secrétaire général du SNCI-FO qui, en décembre dernier, tenait son deuxième congrès à Angers.

Le SNCI-FO a été créé à l'été 2024 et dispose déjà d'adhérents dans une dizaine de départements. Le secrétaire général du tout jeune Syndicat national des corps d'inspection de l'Éducation nationale, David Megret, lui-même inspecteur et basé à Saint-Paul (La Réunion), résume toutefois avec modestie : « Nous avons encore peu d'adhérents. » Le syndicat enregistre « une progression correcte », constate de son côté la fédération FNEC FP-FO. Plus rassurant encore et signe de la singularité du SNCI-FO dans le paysage syndical de l'inspection, « beaucoup de gens sont sensibles à notre discours et à notre analyse ». Le syndicat se joint ainsi à l'alerte confédérale sur des « services publics en danger », défend les corps, les statuts, s'inquiète de « l'opacité persistante des promotions et des carrières en recul » pour les inspecteurs, ou encore conteste des mesures, comme le dispositif, décidé par le ministère, d'évaluation d'établissements et d'écoles lequel, sans prouver son intérêt, augmente un peu plus encore la charge de travail de l'inspection.

Signe que le discours de FO est bien reçu par les inspecteurs, fonctionnaires de catégorie A : en décembre dernier, le SNCI-FO a organisé son deuxième congrès à Angers. Son bureau a été reconduit quasi à l'identique et « tout le monde prend sa part dans le syndicat », constate David, qui vise à se consacrer davantage à la communication syndicale, tout en continuant d'assumer sa mission d'IEN et à plein temps.

« Être vigilant par rapport à ceux qui nous dirigent »

La rencontre avec FO date de son stage de formation IEN à Rouen. Il y fait la connaissance de militants d'ID-FO (syndicat des personnels de direction) et de la

FNEC FP-FO. « En discutant avec eux j'ai réalisé que le syndicat auquel j'adhérais alors votait parfois dans les instances nationales à l'opposé des volontés de ses adhérents. » David rompt avec son affiliation et se rapproche d'ID-FO, prêt à accueillir des IEN et, comme la FNEC FP-FO, à aider à créer un syndicat FO des corps d'inspection. Un syndicat que construit David, qui a « toujours pensé qu'il fallait être vigilant par rapport à ceux qui nous dirigent ». Le militant affiche une carrière forte de compétences multiples. L'océan Indien, il le découvre lors de son service national, effectué en VSN à Moroni (Comores). Il enseigne ensuite un an au lycée français de Barcelone, revient exercer quatre années dans la Drôme, avant de demander sa mutation pour La Réunion. Il y exerce alors comme professeur des écoles, coordinateur en zone d'éducation prioritaire, puis conseiller pédagogique. Titulaire d'un master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, il a aussi été formateur et même responsable de ce master à l'université de La Réunion.

Le refus de n'être qu'une courroie de transmission d'une politique

En tant que conseiller pédagogique, il a observé le travail des inspecteurs de l'Éducation nationale. « J'y ai trouvé un intérêt. À commencer par celui de ne pas être violent à l'égard des enseignants. Comment pourraient-ils travailler sereinement auprès des enfants si eux-mêmes sont maltraités ? » En 2020, il tente le concours et accède au recrutement. Si sa nouvelle mission lui plaît, ce qu'il vit au sein de l'institution ne le satisfait pas toujours. Comme ses collègues il éprouve un sentiment de déclassement, ressenti à tous les niveaux de l'Éducation

nationale, ainsi que l'appréhension de n'être envisagé que comme la courroie de transmission d'une politique... « C'est de plus en plus ce qu'on demande aux IEN : appliquer des procédures, les réformes successives et répondre à des injonctions parfois contradictoires », observe-t-il. Désormais, le SNCI-FO est là pour défendre ces personnels et plus largement l'école publique.

Sandra Deraillot



FO

LES SALAIRES NE SONT PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI

